

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** RESINE ECO POLYESTER – Composant A (voir PMEC pour composant B)
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**
Non déterminé
- **Emploi de la substance/de la préparation :**
Couche / Résine de polyester
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.06.2014

V - 1

Révision: 22.08.2013

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER – Composant A



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20-48/20: Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.



R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R10: Inflammable.

• **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

• **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

• **2.2 Éléments d'étiquetage**

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07 GHS08

• **Mention d'avertissement : Danger**

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Styrène

• **Mentions de danger :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

• **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER – Composant A

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers :
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges
- Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux :

CAS: 100-42-5	styrène	25-50%
EINECS: 202-851-5	Xn R20-48/20-65; Xi R36/37/38	
Reg.nr.: 01-2119457861-32	R10	
	Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales :
- Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Autoprotection du secouriste d'urgence.
- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- EN CAS D'INHALATION :
- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou les cheveux :
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.06.2014

V - 1

Révision: 22.08.2013

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER – Composant A

· EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· EN CAS D'INGESTION :

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche.

Recourir à un traitement médical.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.06.2014

V - 1

Révision: 22.08.2013

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER – Composant A

7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions :**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Température de stockage recommandée :** < 30 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
100-42-5 styrène		
VME (France)	Valeur à long terme: 215 mg/m ³ , 50 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 170 mg/m ³ , 40 ppm	
	Valeur à long terme: 85 mg/m ³ , 20 ppm	
	Ol B SSc;	
• DNEL		
100-42-5 styrène		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	2,1 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	343 mg/kg bw/day (general population)
		406 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	182,75 mg/m ³ (general population)
		306 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174,25 mg/m ³ (general population)
		289 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	10,2 mg/m ³ (general population)
		85 mg/m ³ (worker)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.06.2014

V - 1

Révision: 22.08.2013

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER – Composant A

· PNEC :	
100-42-5 styrène	
<i>PNEC STP</i>	5 mg/l (-)
<i>PNEC aqua</i>	0,028 mg/l (freshwater) 0,0028 mg/l (marine water) 0,04 mg/l (intermittent releases)
<i>PNEC sediment</i>	0,614 mg/kg (freshwater) 0,0614 mg/kg (marine water)
<i>PNEC soil</i>	0,2 mg/kg (soil dw)
· Composants présentant des valeurs limites biologiques :	
100-42-5 styrène	
<i>BAT (Suisse)</i>	400 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide mandélique
	500 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide mandélique + acide phénylglyoxylique

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et enfin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

· Protection des mains :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER – Composant A

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

• **Matériau des gants :**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants :** Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 (≤ 480 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés :**

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc butyle

Gants en PVC

• **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

• **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **Aspect :**

Forme : Liquide à structure visqueuse

Couleur : Bleu

• **Odeur :** Caractéristique

• **Changement d'état**

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'ébullition : 145 °C

• **Point d'éclair :** 31 °C

• **Température d'inflammation :** 480 °C

• **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

• **Limites d'explosion :**

Inférieure : 1,2 Vol %

Supérieure : 8,9 Vol %

• **Pression de vapeur à 20 °C :** 6 hPa

• **Densité à 20 °C :** 1,1 g/cm³

• **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :**

Pas ou peu miscible

Nom du produit: **RESINE ECO POLYESTER – Composant A**

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** non déterminé
- **Viscosité :**
 - Dynamique à 23 °C :** 1100 - 1300 mPas
 - Cinématique :** non déterminé
- **9.2 Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
Polymérisation par dégagement de chaleur.
- **10.4 Conditions à éviter :**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
- **10.5 Matières incompatibles :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

100-42-5 styrène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	11,8 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.

• **Toxicité subaiguë à chronique :**

100-42-5 styrène

Inhalatoire NOAEL (subacute)	0,85 mg/l (rat) (13w, 6h/day, Vapour)
NOAEL (subchronic)	0,8 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, Vapour)

• **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif
Irritant

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

• **Cancérogénicité :**

100-42-5 styrène

Inhalatoire NOAEL (carcinogenicity)	4,34 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, 5d/week, Vapour)
-------------------------------------	---

Nom du produit: **RESINE ECO POLYESTER – Composant A**

· Toxicité reproductive/Fertilité :

100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (fertility)	0,65 mg/l (rat, parents) (OECD 416, Vapour) 0,22 mg/l (rat, F2) (OECD 416, Vapour) 2,2 mg/l (rat) (OECD 416, Parents, Vapour)
-------------	-------------------	---

· Toxicité pour la reproduction/Térogénicité

100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (developmental toxicity)	2,6 mg/l (rat)
	NOAEL (teratogenicity)	2,6 mg/l (rat)
	LOAEL (maternally)	1,3 mg/l (rat)

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

100-42-5 styrène

EC10/96h	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/0.5h	500 mg/l (activated slugde) (OECD 209)
EC50/48h	4,7 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
LC50/96h	4,02 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	1,01 mg/l (daphnia magna) (OECD-211 21d)

· 12.2 Persistance et dégradabilité :

100-42-5 styrène

Biodegradation	70,9 % (activated slugde) (ISO DIN 9408, 28d, aerob)
----------------	--

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

100-42-5 styrène

BCF	74 (-) (calculated)
	13,5 (fish)
log Kow	2,95 (-)

· Comportement dans les compartiments de l'environnement :

· 12.4 Mobilité dans le sol :

100-42-5 styrène

K _{oc}	352 (-)
log K _{oc}	2,55 (-)

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.06.2014

V - 1

Révision: 22.08.2013

Nom du produit: **RESINE ECO POLYESTER – Composant A**

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandations:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet :**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.
- **Catalogue européen des déchets :**
07 02 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandations :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> • 14.1 No ONU • ADR, IMDG, IATA 	UN1866
<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Nom d'expédition des Nations unies • ADR • IMDG, IATA 	1866 RÉSINE EN SOLUTION RESIN SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;">  <div> <p>Classe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étiquette • IMDG, IATA </div> <div style="margin-left: 20px;"> <p>3 Liquides inflammables.</p> <p>3</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;">  <div> <ul style="list-style-type: none"> • Class • Label </div> <div style="margin-left: 20px;"> <p>3 Flammable liquids.</p> <p>3</p> </div> </div>	
<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler • No EMS 	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC 	Non applicable.

Nom du produit: **RESINE ECO POLYESTER – Composant A**

• **Indications complémentaires de transport :**

- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Code de restriction en tunnels** D/E
- **Remarques:** ADR 2.2.3.1.5

15 Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes :**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

• **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.06.2014

V - 1

Révision: 22.08.2013

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER – Composant A

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

F